

Résumés

H. HALL et P. HALL: « Déclin et stagnation : Les régions intérieures canadiennes oubliées ». [Decline and No Growth: Canada's Forgotten Urban Interior.] Au cours de la période de recensement 1996-2001, près de la moitié (45,0%) des 140 régions urbaines canadiennes ont vu leur population diminuer. Les petites régions urbaines furent les plus touchées, tandis que les grandes régions urbaines ont toutes connu une certaine croissance. À la lumière de cette tendance inégale, nous avons examiné la littérature anglophone produite par huit journaux canadiens afin de déterminer si les problèmes de déclin et de stagnation dans les régions urbaines du Canada sont abordés dans les articles académiques traitant de la géographie, de la planification et des politiques urbaines. Notre approche et nos conclusions sont présentées en quatre volets. Nous décrivons d'abord brièvement l'inégalité croissante observée dans le système urbain canadien. Ensuite, nous discutons des revues examinées dans le cadre de nos recherches et nous expliquons la méthodologie utilisée pour classer les 275 articles retenus. Le troisième volet présente les résultats de notre classification et identifie les principales tendances dans la littérature. Nous démontrons que la recherche urbaine au Canada reconnaît implicitement l'inégalité géographique du développement urbain contemporain dans le pays, mais elle se concentre surtout sur les grandes régions métropolitaines, notamment la région sud de l'Ontario. Dans le quatrième et dernier volet, nous présentons une description d'un petit nombre d'articles qui explorent le phénomène du déclin et de la stagnation urbains, de manière implicite ou explicite. Ces articles reconnaissent que la plupart des endroits urbains canadiens ne connaîtront aucune croissance dans l'avenir et forment un point de départ pour l'élaboration de politiques et la planification qui s'éloigne d'une mentalité axée sur la croissance. Cependant, nous concluons qu'au moment où les décideurs et les spécialistes de la planification cherchent des solutions pour aider les régions urbaines confrontées à la stagnation et au déclin, ils trouveront des articles expliquant pourquoi leur région est en déclin, mais on ne leur proposera aucune aide au-delà du déni de la réalité. L'absence quasi totale d'attention explicite aux phénomènes de déclin et de stagnation dans la littérature académique révèle un besoin urgent d'attention au niveau des politiques et de la recherche.

K. DELUSCA: « Marées de tempête et communautés à risques dans le sud-est du Nouveau-Brunswick : Cas de la communauté de Pointe-du-Chêne » Il est largement accepté que les changements climatiques résultant des activités anthropiques représentent une réelle menace pour différents systèmes humains et naturels. Parmi ceux-ci, les écosystèmes côtiers en sont particulièrement sensibles. Les différentes études d'impacts ou de vulnérabilité des zones côtières aux changements climatiques considèrent généralement des valeurs moyennes de hausse potentielle du niveau de la mer. Cette approche dissimule les dommages considérables qui peuvent résulter de l'occurrence d'événements extrêmes comme les marées de tempête. Le but de cette étude était d'identifier les endroits de la localité de Pointe-du-Chêne, Nouveau Brunswick, inondés par la marée de tempête exceptionnelle de janvier 2000 et à développer des indicateurs de risques. Une méthodologie constituée essentiellement d'un couplage de données altimétriques à haute résolution spatiale provenant de l'utilisation de la technologie Light Detection and Ranging (LIDAR), d'un scénario d'inondation, d'informations cadastrales et démographiques a été adoptée. Les valeurs des indicateurs de l'envergure des inondations révèlent qu'une bonne partie de la localité de Pointe-du-Chêne a été touchée par ladite marée de tempête. Ces résultats confirment non seulement les chiffres inouïs avancés pour les réclamations de dommages causés directement par cet événement exceptionnel, mais également la nécessité d'intégrer les conditions climatiques et particulièrement les événements météorologiques extrêmes dans les études de vulnérabilité des écosystèmes côtiers.

L. J. LOPPACHER, W. A. KERR et R. R. BARICHELLO : « Gestion régionale des maladies et des organismes nuisibles pour faciliter les exportations canadiennes ». [Regional Management of Diseases and Pests to Facilitate Canadian Exports.] Les règlements sur la gestion des maladies ont traditionnellement constitué un aspect important de l'environnement global dans lequel s'effectue le commerce mondial des produits agricoles. L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) permet aux pays membres de restreindre ou d'interdire les importations provenant d'un pays lorsque les produits importés présentent un risque pour la vie ou la santé des personnes, des animaux ou des végétaux. L'écllosion d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, communément appelée « maladie de la vache folle » dans les médias) qui s'est produite au Canada a montré que la situation zoosanitaire d'un pays peut constituer un énorme avantage concurrentiel et que la perte du statut de zone exempte de maladies peut entraîner des répercussions financières désastreuses pour une industrie. Pour diminuer les répercussions liées à la perte de la liberté d'exporter, l'établissement de zones infranationales reconnues à l'échelle internationale et ayant des statuts zoosanitaires différents à l'intérieur d'un même pays pourrait s'avérer une option possible. En droit commercial international, cette pratique est appelée « régionalisation ». L'article 6 de l'Accord SPS permet aux régions jugées exemptes ou à faible prévalence de maladies d'exporter. Bien que l'Accord SPS soit en vigueur depuis 1995, l'application de l'article 6 soulève encore des problèmes considérables.

La régionalisation a été incluse dans l'Accord SPS en raison des retombées potentielles de sa mise en place. Le commerce procure des avantages aux producteurs du pays exportateur ainsi qu'aux consommateurs du pays importateur. Lorsqu'une restriction ou un embargo commercial est mis en place en raison d'une éclosion de maladies dans le pays exportateur, les gains liés au commerce se trouvent diminués ou éliminés. Si un pays exportateur est en mesure d'isoler la maladie à une ou à des zones distinctes et de maintenir les exportations de la ou des zones exemptes de maladies, il peut diminuer les pertes. Cette capacité est particulièrement pertinente dans le cas des pays étendus à vocation exportatrice tel le Canada.

Cependant, le fait d'établir des zones exemptes de maladies et des zones infectées suscitera un écart de prix entre les zones, le prix le plus élevé étant observé dans les zones exemptes de maladies, et constituera l'un des problèmes les plus importants qui nécessitera des réactions politiques appropriées. Cette situation crée une incitation à la contrebande de produits de la zone infectée vers la zone exempte de maladies. Les études économiques ont montré que, lorsqu'il y a une incitation à la contrebande, il est pratiquement impossible d'éliminer totalement la contrebande au moyen d'activités d'application des règlements. Compte tenu de la nature très contagieuse de nombreuses maladies contre lesquelles certains pays tentent de lutter, telles que la grippe aviaire ou la fièvre aphteuse, l'introduction illégale d'un seul animal infecté pourrait contribuer à la propagation de la maladie dans une zone jusque-là exempte de maladies et neutraliser les efforts déployés pour mettre en place une stratégie de régionalisation. Par conséquent, il est primordial d'éliminer l'incitation à la contrebande. Jusqu'à ce jour, une grande partie du travail sur la régionalisation a été effectuée par des vétérinaires, et l'incitation à la contrebande n'a pas été admise.

Au Canada, les retombées de la régionalisation ont été estimées à près de 20 milliards de dollars, soit une diminution de 40 % d'un coût évalué à 45 milliards de dollars sans la régionalisation, advenant une éclosion à grande échelle de fièvre aphteuse. La mise en œuvre de la régionalisation comporte de nombreux coûts, tels que des coûts de mise en place et de surveillance, des pertes d'efficacité découlant des restrictions aux échanges intérieurs et des coûts en compensation versée aux producteurs dans les zones infectées. Les retombées sont maximisées et les coûts minimisés lorsque la zone infectée est aussi petite que possible. Par conséquent, l'établissement de zones aussi petites que possible devrait constituer une priorité majeure. Toutefois, il est peu probable que les frontières administratives existantes (telles les frontières provinciales) coïncident avec les zones de gestion des maladies économiquement optimales. La perte ou le gain net global associé à la régionalisation dépendra de la nature et du lieu de l'éclosion de la maladie et de la taille subséquente de la zone infectée. Des retombées globales substantielles sont possibles mais non garanties.

Bien que le potentiel des exportations régionales ait été inclus dans l'Accord SPS en 1995, l'application étendue du principe n'a pas été facilement réalisée étant donné que les pays ont du mal à établir l'équilibre entre l'obtention des avantages liés aux échanges accrus et la diminution des risques qui y sont associés, et que les

pays importateurs omettent souvent de reconnaître la régionalisation des pays exportateurs.

Dès 1999, l'application de l'article 6 a été signalée comme une préoccupation importante nécessitant davantage d'attention. Depuis 2003, ce point figure à l'ordre du jour des réunions du Comité SPS et jusqu'à ce jour, les progrès sont faibles voire inexistants. La principale plainte porte sur la difficulté des pays exportateurs à faire reconnaître les zones exemptes de maladies auprès de pays importateurs. Voici une importante question sur laquelle il faut se pencher : Si les pays importateurs sont disposés à accepter la déclaration d'un pays exportateur selon laquelle son territoire entier est exempt de maladies, pourquoi ne sont-ils pas disposés à accepter la déclaration selon laquelle des parties de son territoire (zones infranationales) sont exemptes de maladies? La réponse à cette question pourrait bien constituer une incitation à la contrebande.

La réciprocité à reconnaître les efforts d'un partenaire commercial concernant la régionalisation a été signalée dans les discussions de l'OMC comme étant un important facteur dans la reconnaissance des efforts d'un pays. Avec notre plus important partenaire commercial, à savoir les États-Unis, nous avons reconnu des zones exemptes d'anaplasmose, de brucellose et de fièvre catarrhale (bovins), de grippe aviaire (volailles) et de pseudorage (porcs) et nous avons permis les importations provenant de ces zones. Il existe toutefois des cas où certains pays se sont plaints de ne pas avoir obtenu cette reconnaissance, telle la zone exempte de fièvre aphteuse en Argentine reconnue officiellement par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et non par le Canada.

Au Canada, l'élaboration d'un système de régionalisation relève principalement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui a amorcé le processus en 2000. Actuellement, le plan de l'ACIA est axé sur l'établissement de points de contrôle pour surveiller les entrées et les sorties d'animaux domestiques. Les efforts sont principalement centrés sur le passage à la frontière Manitoba-Ontario qui divise le Canada en deux grandes zones très importantes. La stratégie est fondée sur la facilité de contrôler les entrées et les sorties d'animaux plutôt que sur l'élimination de l'incitation économique à la contrebande. Peut-être sommes-nous en train de renoncer aux retombées éventuelles considérables que générerait l'établissement de petites zones infectées.

Le point le plus important auquel il faut s'attaquer est l'élimination de l'incitation à la contrebande. Il faut concevoir un programme de compensation ex ante et le transmettre à l'industrie pour éviter le déplacement prématuré d'animaux en cas d'éclosion présumée et pour s'assurer qu'il n'y aura pas de contrebande pendant toute la durée de l'éclosion. Sans cette mesure, tout effort déployé pour créer des zones infranationales risquerait d'être vain. Il sera plus facile d'établir de petites zones infectées s'il n'existe aucune incitation à la contrebande hors de ces zones. Les responsables des politiques devraient éviter d'établir des zones en fonction uniquement de frontières ou d'efforts d'application pratiques sur le plan administratif et devraient se concentrer à isoler la maladie dans la zone géographique la plus petite possible.

P. GINGRAS, M. CARRIER et P. Y. VILLENEUVE : « Les coopératives forestières dans le développement économique et social des régions périphérique ». Dans un contexte où il est admis que l'économique et le social s'opposent de plus en plus dans nos sociétés, il devient impératif d'évaluer l'impact social des stratégies de développement régional à l'aide d'indicateurs précis. Les coopératives forestières du Québec sont une stratégie du développement régional puisqu'elles constituent une réponse des communautés forestières quant à leur insertion économique et, surtout, parce qu'elles tentent de plus que jamais d'innover économiquement. À l'aide d'une approche novatrice axée sur les méthodes quantitatives, cet article tente de mesurer la cohésion sociale que les coopératives forestières du Québec réussissent à générer dans leur communauté selon leur niveau d'innovation économique.

P. HANEL, S. LAROCHELLE, J.-P. LEBLANC et D. S. GBAGUIDI : « Effets économiques du Pôle universitaire de Sherbrooke, 2003-2004 ». Le Pôle universitaire de Sherbrooke qui regroupe neuf institutions d'enseignement post secondaire, d'établissements de santé et de recherche (PUS) attire des étudiants, des patients et du financement de recherche de l'extérieur de la région. La somme des dépenses annuelles du PUS a dépassé un milliard des dollars en 2003/4. Dans la présente étude, nous faisons trois estimations différentes de l'impact économique du PUS de Sherbrooke, soit : (1) Une estimation à l'aide du modèle entrée-sortie des impacts statiques bruts sur les économies du Québec et du Canada et (2) deux estimations de l'impact des activités du PUS sur l'économie de la ville de Sherbrooke. La première (2a) évalue l'effet économique de l'état actuel des activités du PUS. La deuxième (2b) évalue une situation hypothétique où des institutions du PUS desserviraient uniquement la population de l'Estrie. La comparaison de ces deux estimations suggère l'importance économique des activités du PUS qui grâce à leur rayonnement réussissent à attirer les étudiants, les patients et le financement de la recherche de l'extérieur de la région. L'estimation de l'effet multiplicateur par la méthode du besoin minimal permet d'évaluer l'importance de la base économique constituée par l'exportation des services de connaissances des institutions -membres du PUS.

Les dépenses annuelles des institutions du Pôle et de leurs étudiants, médecins, salariés et visiteurs ont atteint en 2003-2004 un montant d'un peu plus de 1 milliard de dollars. De cette somme, 64 % a été dépensée dans la Ville de Sherbrooke, 8 % dans le reste de l'Estrie et plus d'un quart à l'extérieur des frontières de l'Estrie. L'ensemble des activités du Pôle avec les effets directs, indirects et induits a généré une contribution de 1,027 milliards de dollars au PIB du Québec et 130 \$ millions supplémentaires au reste du Canada. Chaque dollar versé par PUS génère environ 50 ¢ additionnels de revenu dans la Ville de Sherbrooke. En termes de création d'emplois, quatre emplois du Pôle maintiennent ou créent environ trois emplois supplémentaires à Sherbrooke.

Environ la moitié des revenus du PUS ne serait pas disponible si la qualité de ses activités ne réussissait pas à attirer de l'extérieur de l'Estrie d'importants fonds de recherche et plus de la moitié de ses étudiants. Sans l'exportation des activités

de recherche, d'enseignement et de soins spécialisés les dépenses du PUS effectuées dans la Ville Sherbrooke diminueraient alors de quelques 340 millions de dollars, c'est-à-dire de plus que la moitié.

C.J. MITCHELL: [Counterurbanization and the Growth of Canada's Rural and Small Town Municipalities: 1996-2001.] "La contre-urbanisation et la croissance des municipalités rurales et des petites localités de 1996 à 2001". Quoiqu'une baisse de population soit la norme dans bon nombre de municipalités rurales et de petites localités, environ 41 % d'entre elles ont en fait connu une croissance au cours de la période de 1996 à 2001. Le présent travail a pour objet de décrire et d'interpréter la contribution de la 'contre-urbanisation' à la croissance des agglomérations situées en dehors des régions urbaines du Canada. L'analyse d'une tabulation spéciale des données de Statistique Canada permet de décrire des variations spatiales dans l'importance de ce courant migratoire. Les résultats révèlent qu'en dépit du mouvement de population qui se produit à partir des grands centres urbains (RMR) et de ceux de moindre taille (AR), ce n'est pas là la seule voie de migration à stimuler la croissance de population dans les municipalités rurales et les petites localités. On constate que les mouvements entre agglomérations rurales constituent la forme dominante de migration dans plusieurs des provinces et des territoires du Canada. Les variations spatiales dans l'importance relative de ces types de migrations sont attribuées à des différences au niveau de la population, de la conjoncture économique et de l'attrait de l'environnement. Une comparaison avec les données de recensement de 2001 à 2006 révélera si les tendances consignées aux présentes se sont poursuivies au cours du présent millénaire.

A. TORRE et B. ZUINDEAU : « Économie de la proximité et environnement : état des lieux et perspectives ». L'appréhension des questions environnementales avec les outils théoriques de l'économie de la proximité date de la charnière de la fin des années 90, avec des contributions renouvelant la prise en compte de la dimension spatiale dans l'analyse des problèmes environnementaux. Le présent article vise à faire un état des lieux des recherches réalisées dans ce cadre et essaye de dessiner quelques perspectives concernant les rôles respectifs de la proximité géographique et de la proximité organisée dans la production et la régulation des problèmes environnementaux. La première partie traite de la problématique « proximités géographiques et conflits d'usage », qui regroupe aujourd'hui les travaux les plus aboutis, et la seconde du rôle des proximités organisées vis-à-vis de la régulation des problèmes environnementaux. La troisième partie concerne le lien entre le contenu en incertitude des problèmes environnementaux et les relations de proximité organisée. La quatrième partie indique quelques pistes de recherche, en mettant tout particulièrement l'accent sur les rôles joués par la proximité géographique comme modalité de régulation des problèmes environnementaux et par la proximité organisée dans leur production. La partie conclusive fait le bilan sur les ruptures et élargissements induits par la prise en compte des dimensions environnementales dans le paradigme de l'économie de la proximité.

A. MACKINLEY: [Industrial Ecology: A Review with Examples from the Canadian Mining Industry.] « L'écologie industrielle: Une revue avec des exemples de l'industrie minière du Canada ». Dans cet article, l'écologie industrielle est présentée en tant qu'un schéma théorique important pour la géographie. Une revue détaillée de la littérature permet une définition du domaine; les antécédents du domaine sont présentés, ainsi qu'un résumé de ses critiques les plus courants et une analyse de son positionnement en rapport avec des domaines connexes tels que la symbiose industrielle, le métabolisme industriel et la responsabilité sociale corporative. Puis le potentiel d'un travail de terrain sérieux dans le domaine de l'écologie industrielle est illustré un brièvement avec un exemple du phénomène dans l'industrie minière canadienne, en utilisant comme exemples les activités de recyclage de deux de plus grandes compagnies minières au Canada, Falconbridge et Noranda. On raisonne qu'il y a un potentiel d'élargir l'envergure de la littérature relativement limitée qui traite des études de cas canadiennes de l'écologie industrielle et qu'une telle recherche peut contribuer de façon significative au domaine.